



Pour publication immédiate : 22/02/2018

GOUVERNEUR ANDREW M. CUOMO

**LE GOUVERNEUR CUOMO RECONDUIT LE DÉCRET D'URGENCE VISANT À
PROMOUVOIR LA VACCINATION CONTRE LA GRIPPE, ALORS QUE
L'ÉPIDÉMIE SE POURSUIT**

Le décret autorise les pharmaciens à administrer des vaccins contre la grippe aux enfants âgés de 2 à 18 ans ; le Gouverneur propose de codifier ce décret dans la loi

Augmentation de 9 % des cas de grippe confirmés en laboratoire à l'échelle de l'État

Réduction de 13 % des hospitalisations depuis la semaine dernière ; recul pour la deuxième semaine consécutive

Plus de 8 468 New-Yorkais âgés de 2 à 18 ans ont été vaccinés dans les pharmacies depuis la promulgation du décret du Gouverneur, le 25 janvier

Le Gouverneur Andrew M. Cuomo a annoncé aujourd'hui la reconduction d'un décret d'urgence qui autorise les pharmaciens à administrer des vaccins contre la grippe aux enfants âgés de 2 à 18 ans. Destiné à empêcher la propagation de la grippe, ce décret accroît l'accessibilité et la facilité d'obtention d'un vaccin pour les familles de New York souhaitant se faire vacciner, tandis que les diagnostics de grippe continuent à augmenter dans l'ensemble de l'État. La semaine dernière, 18 258 cas de grippe confirmés en laboratoire ont été signalés au Département de la santé (Department of Health) de l'État de New York, une nouvelle fois le chiffre hebdomadaire le plus élevé depuis l'instauration des signalements en 2004. Le nombre d'hospitalisations hebdomadaires a diminué pour la deuxième semaine consécutive depuis que la grippe a été déclarée très répandue en décembre, 2 160 New-Yorkais ayant été hospitalisés pour une grippe confirmée en laboratoire.

« Cette épidémie de grippe n'est pas encore terminée, et je recommande vivement, une fois de plus, aux New-Yorkais de prendre toutes les précautions nécessaires pour lutter contre ce virus et se protéger eux-mêmes et leurs proches », **a déclaré le Gouverneur Cuomo.** « Nous continuerons à garantir la disponibilité et l'abordabilité du vaccin contre la grippe, et j'encourage tous les New-Yorkais à profiter de l'accès étendu et à se faire vacciner. »

Le décret reconduit suspend la section de la loi sur l'éducation de l'État qui restreint l'autorisation des pharmaciens d'administrer des agents immunisants à toute personne âgée de moins de 18 ans, pour permettre aux vaccins d'être administrés à tout enfant de 2 ans et plus. Il est recommandé aux parents et tuteurs d'appeler leurs pharmacies avant de s'y rendre, afin de s'assurer que ces dernières sont prêtes à accueillir des patients de cette tranche d'âge. Les parents et tuteurs avec des enfants âgés de 6 mois à 24 mois sont toujours invités à consulter leur médecin traitant pour la vaccination.

La semaine dernière, le Gouverneur Cuomo a annoncé un [amendement budgétaire de 30 jours](#) afin d'accroître la commodité et l'accessibilité des vaccins, en amendant la législation sur l'éducation de l'État en autorisant les pharmaciens à administrer des vaccins contre le grippe aux enfants âgés de 2 à 18 ans, codifiant par là même le décret 176. De ce fait, cette législation encouragera les pharmacies à s'inscrire au [Programme de vaccination des enfants de l'État de New York \(New York State Vaccines for Children Program\)](#), qui administre des vaccins aux enfants et adultes, qu'ils soient en mesure de payer ou non. Le Gouverneur a également appelé les médecins libéraux à s'inscrire au programme de vaccination des enfants s'ils ne l'ont pas déjà fait.

Le Gouverneur Cuomo avait auparavant ordonné au Département de la santé de l'État de New York [d'autoriser un remboursement accru](#) à destination des comtés de l'État afin d'étendre encore davantage les efforts de vaccination contre la grippe au niveau local. Le site internet du Département de la santé contient des liens qui renvoient aux [départements locaux de la santé](#), offrant ainsi aux New-Yorkais une plateforme unique pour trouver les cliniques de vaccination locales. Le Département de la santé promeut également l'utilisation du détecteur de vaccins HealthMap (HealthMap Vaccine Finder), qui indique également les lieux où vous pouvez trouver des vaccins à d'autres endroits de l'État de New York sur <http://www.vaccinefinder.org/>.

Le Commissaire du Département de la Santé de l'État de New York, Dr Howard Zucker, a déclaré : « Même si moins de New-Yorkais ont été hospitalisés à cause de la grippe la semaine dernière, les New-Yorkais doivent maintenir leur vigilance. Le Gouverneur Cuomo prend des mesures audacieuses pour que les New-Yorkais demeurent en bonne santé, notamment en s'assurant que la population de l'État a accès aux vaccins contre le grippe et aux médicaments antiviraux. La prévention reste le meilleur moyen de mettre un terme à la propagation de la grippe. Par conséquent, faites-vous vacciner si vous ne l'êtes pas déjà, restez chez vous si vous êtes malade et maintenez une bonne hygiène des mains ».

Au cours des 11 dernières semaines, la grippe s'est répandue sur une vaste échelle géographiquement à travers New York. Au 17 février, 87 619 cas de grippe confirmés en laboratoire ont été signalés, et 16 578 personnes ont été hospitalisées en raison de la grippe dans l'État de New York cette saison. Cinq décès pédiatriques associés à la grippe sont à déplorer depuis le début de cette saison grippale. 14 175 enfants de moins de cinq ans ont reçu un diagnostic de grippe confirmé en laboratoire, et 1 098 d'entre eux ont dû être hospitalisés.

Au cours de la saison grippale de l'année dernière, il y a eu 12 912 hospitalisations liées à la grippe et huit décès pédiatriques à New York. Au cours des quatre dernières

années, il y a eu au total 25 décès en raison de la grippe chez les enfants dans l'État de New York et une moyenne de 10 571 hospitalisations liées à la grippe par année.

Le CDC recommande également que les personnes qui sont très malades ou qui présentent un risque élevé de complications graves de la grippe soient traitées rapidement avec des médicaments antiviraux contre la grippe. Les médicaments antiviraux fonctionnent le mieux lorsqu'ils sont commencés dans les 48 heures suivant l'apparition des premiers symptômes. Le Département de la santé reste conscient de certaines pénuries localisées de formules spécifiques de médicaments antiviraux contre la grippe, notamment la suspension orale d'oseltamivir et les capsules génériques d'oseltamivir, et continue à collaborer avec les fournisseurs pour s'assurer qu'ils ont connaissance de toutes les sources potentielles de ces médicaments. Le Département surveille étroitement l'approvisionnement en vaccins et encourage les résidents à vérifier à l'avance auprès de leur pharmacien ou professionnel de santé.

En plus de se faire vacciner contre la grippe et de rester à la maison pendant la maladie, il est essentiel de pratiquer une bonne hygiène des mains :

- Contrairement à certains virus, la grippe est facilement éliminée par le savon et l'eau chaude.
- Lavez-vous les mains souvent avec du savon et de l'eau chaude pendant au moins 20 secondes pour vous protéger des microbes et éviter de les propager aux autres.
- Gardez avec vous un désinfectant pour les mains à base d'alcool à utiliser lorsque le savon et l'eau ne sont pas disponibles. Choisissez un produit avec au moins 60 % d'alcool.
- Ne toussiez ni n'éternuez pas dans vos mains. Au lieu de cela, couvrez votre bouche et votre nez avec un mouchoir. Les personnes atteintes de la grippe sont contagieuses jusqu'à sept jours après le début des symptômes.

Pour en savoir plus sur la grippe, rendez-vous sur :

www.health.ny.gov/diseases/communicable/influenza/seasonal

###

Des informations complémentaires sont disponibles à l'adresse www.governor.ny.gov
État de New York | Chambre Exécutive | press.office@exec.ny.gov | 518.474.8418

[SE DÉSINSCRIRE](#)